



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



16 janvier 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du Conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le seize janvier deux-mille-douze (16 janvier 2012) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Nadia Masse
MM	Le conseiller Claude Nantel
	Le conseiller Robert Bergeron
	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Michel Lefebvre

Était absent : M. Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 001.01.2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la secrétaire-trésorière en ajournant les items suivants au mardi 17 janvier à 17 h 00 :

- 7.6 *Financement d'une première partie du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 528 000 \$: Financement par billet;*
- 7.7 *Financement d'une première partie du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 528 000 \$: Adjudication du contrat*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du Conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 16 JANVIER 2012**

1. **Prière/Moment de réflexion**
2. **Présences**
3. **Ouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation des procès-verbaux des séances du 12 décembre 2011**
6. **Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1 Mandat pour services professionnels d'ingénierie liés à l'installation d'un optimiseur de charges électriques
 - 6.2 Regroupement de compteurs électriques au centre communautaire;



6.3 Appel d'offres numéro 2011-08 sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un optimiseur de charges électriques;

7. Administration, finances et ressources humaines

- 7.1 Affichage d'un poste d'opérateur de machinerie lourde;
- 7.2 Fermeture des services municipaux pour l'année 2012;
- 7.3 Modification à la résolution numéro 324.11.2011;
- 7.4 Office municipal d'habitation – Acceptation des prévisions budgétaires 2012;
- 7.5 Distribution des rôles des membres du conseil;
- 7.6 Financement d'une première partie du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 528 000 \$: Financement par billet; *reporté*
- 7.7 Financement d'une première partie du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 528 000 \$: Adjudication du contrat

8 Travaux publics

- 8.1 Autorisation pour l'aménagement d'une butée en bordure de la voie de contournement et la traverse du réseau d'aqueduc;

9 Urbanisme et environnement

10 Sécurité incendie et sécurité publique

11 Loisirs, culture et tourisme

- 11.1 Reconnaissance des organismes pour l'année 2012;
- 11.2 Embauche de Mme Janick Nantel à titre de coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2012;

12 Bibliothèque

13 Période de questions et réponses

14 Avis de motion et règlements

- 14.1 Avis de motion : Règlement numéro 2012-209 modifiant le règlement numéro 2009-174 portant sur l'adoption d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes;
- 14.2 Avis de motion : Règlement numéro 2012-210 établissant un programme de revitalisation dans le cadre du programme Rénovation Québec
- 14.3 Avis de motion : Règlement numéro 2012-211 décrétant une aide financière au Manoir Labellois pour la construction de la résidence du presbytère dans le cadre du programme Rénovation Québec et un emprunt à long terme de 92 000 \$ pour en assumer les coûts;
- 14.4 Avis de motion : Règlement numéro 2012-212 modifiant le règlement numéro 2000-30 portant sur le stationnement et la circulation – (RM 399) ;

15 Comptes

- 15.1 Approbation des comptes du mois de décembre 2011;
- 15.2 Ratification de la liste des déboursés;

16 Varia

17 Période de questions et réponses

18 Levée ou ajournement de la séance ordinaire

**5. RÉS. 002.01.2012 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
SÉANCES DU 12 DÉCEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 et de la séance extraordinaire budget dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :



Que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 12 décembre 2011 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 RÉS. 003.01.2012 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE LIÉS À L'INSTALLATION D'UN OPTIMISEUR DE CHARGES ÉLECTRIQUES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner le mandat accordé à G.P.A. Experts-conseils pour la préparation d'un devis technique pour la réalisation des travaux reliés à l'usage d'un «optimiseur de charges électriques» dans le but de réduire les coûts d'énergie et la consommation de mazout au coût de 1 900 \$, taxes en sus.

- 1) Devis avec dessins (schématique) pour le regroupement des compteurs d'électricité d'Hydro-Québec.
- 2) Devis pour l'acquisition et l'installation d'un optimiseur de charges électriques.
- 3) Collaboration à la mise en opération et au suivi énergétique avec le «fournisseur» de l'optimiseur.

Que la présente dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Municipalité et remboursé sur une période de trois ans.

Adoptée

6.2 RÉS. 004.01.2012 REGROUPEMENT DE COMPTEURS ÉLECTRIQUES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE, suite à la recommandation de notre ingénieur mandaté dans le dossier du centre communautaire, il serait avantageux pour la Municipalité d'y faire installer un optimiseur de charges électriques;

CONSIDÉRANT QUE, préalablement à cette installation, les compteurs électriques doivent être regroupés;

CONSIDÉRANT la demande de prix faite à différents électriciens pour le regroupement des compteurs électriques au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été présentée, soit celle de :

- M.A. Gauthier Électricien inc. au prix de 10 347,75 \$ \$, taxes incluses;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De retenir les services de M. A. Gauthier Électricien inc. pour le regroupement des compteurs électriques du centre communautaire au coût de 9 000 \$ plus les taxes, le tout conformément à son offre du 11 janvier 2012.

Que la présente dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Municipalité et remboursé sur une période de trois ans.

Adoptée



6.3

**RÉS. 005.01.2012 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-08 SUR INVITATION
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN
OPTIMISEUR DE CHARGES ÉLECTRIQUES POUR LE
CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE, suite à la recommandation de notre ingénieur mandaté dans le dossier du centre communautaire, il est avantageux pour la Municipalité d'y faire installer un optimiseur de charges électriques;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2011-08 sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'un optimiseur de charges électriques;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été présentées, soient :

- RSW Optimisation Inc. au prix de 25 754,40 \$, taxes incluses, et
- Marchand Entrepreneur Électricien au prix de 27 191, 59 \$, taxes incluses;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De retenir les services de RSW Optimisation Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'un optimiseur d'énergie au centre communautaire au coût de 22 400 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur soumission du 11 janvier 2012.

Que la présente dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Municipalité et remboursé sur une période de trois ans.

Adoptée

7.1

**RÉS. 006.01.2012 AFFICHAGE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DE
MACHINERIE LOURDE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Richard Laporte à titre d'opérateur de machinerie lourde pour le Service des travaux publics de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 de la convention collective de travail, la Municipalité doit décider si elle comble le poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De combler le poste d'opérateur de machinerie lourde laissé vacant par le départ de M. Richard Laporte et de procéder à l'affichage de ce poste conformément aux dispositions de la convention collective.

Adoptée

7.2

**RÉS. 007.01.2012 FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE 2012**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Conformément aux fêtes légales prévues par la Loi et à la convention collective en vigueur de fermer tous les services municipaux pour les fêtes suivantes :



Le Vendredi saint, le 6 avril
Le lundi de Pâques, le 9 avril
La fête des Patriotes, le 21 mai
La fête Nationale, le 25 juin
La fête du Canada, le 2 juillet
La fête du Travail, le 3 septembre
Le jour de l'Action de grâces, le 8 octobre
Les fêtes de Noël, soient du 22 décembre 2012 au 2 janvier 2013
inclusivement.

Que les services de la bibliothèque municipale soient ouverts à la population le Samedi saint, le 7 avril, selon l'horaire régulier, soit de 9 h à 12 h 30.

Que les services du bureau touristique soient ouverts à la fête Nationale, le 24 juin, à la fête du Canada, le 1^{er} juillet ainsi qu'à la fête du Travail, le 3 septembre, selon l'horaire régulier.

Adoptée

**7.3 RÉS. 008.01.2012 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO
324.11.2011**

CONSIDÉRANT QUE la rue Jubinville est une rue privée qui n'est pas entretenue par la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 324.11.2011 en retirant la rue Jubinville de la liste des rues visées par l'implantation du projet pilote de quartiers blancs.

Adoptée

**7.4 RÉS. 009.01.2012 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ACCEPTATION
DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

Que la contribution municipale prévue de 3 866 \$ (trois-mille-huit-cent-soixante-six dollars) soit répartie en quatre versements égaux de 966,50 \$ (neuf-cent-soixante-six dollars et cinquante cents) payé en février, avril, juillet et octobre 2012.

Adoptée

**7.5 RÉS. 010.01.2012 DISTRIBUTION DES RÔLES DES MEMBRES DU
CONSEIL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications dans la distribution des rôles des membres du conseil :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :



Que chaque membre du conseil soit nommé membre et/ou responsable des comités ou des dossiers suivants :

Gilbert Brassard

- Maire;
- Président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);
- Membre du Conseil des maires de la MRC;
- Membre de la Commission des finances
- Membre du Comité de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des Laurentides;
- Membre du Conseil d'administration du Centre local de développement (CLD);
- Membre de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant;
- Membre d'office sur tous les comités et commissions;
- Membre du Comité d'administration de l'organisme des bassins versants (OBV) des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumons;
- Membre de la PROMA (*Société pour la **P**rotection du bassin versant de la Rivière **M**askinongé*)
- Membre du Comité Village-Relais;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité des ressources naturelles du territoire des Laurentides;
- Membre du Comité de planification et du développement du territoire de la MRC des Laurentides;
- Membre du Comité Action-Prévention Labelle.

Robert Bergeron

- Maire substitut à la MRC;
- Responsable de la Commission des finances;
- Président du Transport adapté et collectif des Laurentides (TCAL);
- Responsable de la Commission des ressources humaines;
- Coresponsable de la Municipalité dans le dossier de protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité au Conseil d'administration du Manoir Labellois;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité d'étude Internet en haute-vitesse en zones non-desservies;

Patrice Charette

- Conseiller responsable du Service des travaux publics et de la voirie;
- Conseiller délégué à l'Office municipal d'habitation;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité de la gare.

Claude Labonté

- Conseiller responsable du dossier sur le développement économique;
- Membre du Conseil d'administration de Loisirs Laurentides;
- Conseiller responsable des relations avec les associations;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement;
- Membre du Comité de retraite;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Conseil d'administration de l'organisation des bassins versants (OBV) des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumons et membre de l'OBV Rivière-Rouge-Nord;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité des gens d'affaires de Labelle (CGAL).



Michel Lefebvre

- Conseiller responsable du dossier de la sécurité publique et du service de sécurité incendie et représentant de la Municipalité auprès de la Sûreté du Québec;
- Membre de la Commission des finances;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Comité de retraite;
- Membre du Comité Action-Prévention Labelle
- Membre du Comité Village-Relais.

Nadia Masse

- Représentante de la Municipalité auprès de Réseau-Biblio des Laurentides;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Conseillère responsable du dossier du Service des loisirs et du tourisme;
- Conseillère responsable de la culture;
- Membre du Comité des loisirs;
- Représentante de la Municipalité auprès de la Maison des jeunes;
- Responsable des questions familiales et/ou des aînés et représentante auprès de Carrefour action municipale et famille;
- Conseillère sur le Comité de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés.

Claude Nantel

- Membre de la Commission des finances;
- Conseiller responsable du Comité consultatif d'urbanisme;
- Coresponsable du dossier de la protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 080.03.2011

Adoptée

8.1 RÉS. 011.01.2012 AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BUTÉE EN BORDURE DU CONTOURNEMENT ET LA TRAVERSE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT les demandes du ministère des Transports concernant les travaux de contournement de la route 117;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité autorise l'aménagement, par l'entrepreneur retenu par le MTQ, d'une butée de terre anti bruit en bordure du contournement entre la rue Belle-Pente et la rue de la Montagne.

Que la Municipalité demande au MTQ de réaliser le prolongement du réseau d'aqueduc afin que celui-ci traverse la nouvelle route 117 sur le prolongement de la rue de la Montagne (tuyau de 6 pouces) et de la rue Belle-Pente (tuyau de 2 pouces et demie) afin de permettre le bouclage du réseau, qui devra être fait par le MTQ, par l'entremise de son entrepreneur.

Adoptée



11.1

RÉS. 012.01.2012 RECONNAISSANCE DES ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes adoptée le 18 août 2008;

CONSIDÉRANT les diverses demandes de reconnaissance et de soutien applicables à l'année 2012 que la Municipalité de Labelle a reçues de la part de plusieurs organismes œuvrant sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes ont respecté les procédures de cette politique ainsi que les critères d'admissibilité;

CONSIDÉRANT QUE les organismes reconnus devront respecter les procédures et les diverses réglementations applicable tout au long de l'année 2012 afin de rester un organisme reconnu par la Municipalité de Labelle;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De reconnaître les organismes suivants et de leur apporter le soutien applicable à leur catégorie respective :

Organisme intégré :

Organisme en partenariat plus direct avec la Municipalité de Labelle.

- Comité de la gare; conditionnellement à l'obtention des documents manquants avant 28 février 2012;
- Comité des Loisirs; conditionnellement à l'obtention des documents manquants avant le 31 mars 2012;
- Manoir Labellois;
- Société d'histoire de Chute aux Iroquois;
- Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;

Organisme accrédité :

Organisme qui répond aux critères d'admissibilité et dont l'existence et l'intervention sont officiellement reconnus par le conseil municipal de la Municipalité de Labelle.

- Association de chasse et de pêche de Labelle inc; conditionnellement à l'obtention des documents manquants avant 31 mars 2012;
- Cercle de Fermières de Labelle;
- Club de l'Âge d'or;
- Les Dîners de l'Amitié
- Club de motoneige
- Club de ski de fond
- Club de tir pistolet révolver de Labelle; conditionnellement à l'obtention des documents manquants avant 28 février 2012;
- Club Quad Iroquois; conditionnellement à l'obtention des documents manquants avant 28 février 2012;
- Comité des gens d'affaires de Labelle;
- Fondation de l'École Le Tremplin;
- L'Arbre du partage;
- Maison des jeunes de Labelle;
- Symposium Le Campagn'Art;
- Scouts de Labelle.



Organisme affinitaire :

Organisme qui ne répond pas aux critères d'admissibilité et dont l'intervention est compatible aux politiques et orientations de la Municipalité de Labelle.

- École le Tremplin

Que lesdits organismes reconnus respectent les procédures et les diverses réglementations applicables tout au long de l'année 2012 afin de rester un organisme reconnu par la Municipalité de Labelle.

Adoptée

11.2 RÉS. 013.01.2012 EMBAUCHE DE MME JANICK NANTEL À TITRE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2012

CONSIDÉRANT QUE la commission des normes du travail crée un droit à l'emploi pour tout employé qui justifie deux ans de service continu dans une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE Mme Janick Nantel répond à ces critères, ayant été coordonnatrice du camp de jour en 2010 et 2011;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nantel a signifié, par écrit, son désir de revenir à son poste pour l'été 2012;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher Mme Janick Nantel à titre de coordonnatrice du camp de jour 2012 pour une période approximative de 23 semaines (575 heures) débutant aux alentours du 19 mars et selon les besoins du service.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-209 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-174 PORTANT SUR L'ADOPTION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES

Le conseiller Robert Bergeron donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2011-209 modifiant le règlement numéro 2009-174 portant sur l'adoption d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.



14.2 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-210 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

Le conseiller Robert Bergeron donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2011-210 établissant un programme de revitalisation dans le cadre du programme Rénovation Québec.

14.3 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-211 DÉCRÉTANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MANOIR LABELLOIS POUR LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU PRESBYTÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC ET UN EMPRUNT À LONG TERME DE 92 000 \$ POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Le conseiller Robert Bergeron donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2011-211 décrétant une aide financière au Manoir Labellois pour la construction de la Résidence du Presbytère dans le cadre du programme Rénovation Québec et un emprunt à long terme de 92 000 \$ pour en assumer les coûts.

14.4 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-212 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-30 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION – (RM 399)

Le conseiller Patrice Charette donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2011-212 modifiant le règlement numéro 2000-30 portant sur le stationnement et la circulation – (RM 399).

15.1 RÉS. 014.01.2012 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de cent-trente-et-un-mille-huit-cent-cinquante-cinq dollars et soixante-deux cents (131 855,62 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Aero-feu limitée	3 520,29 \$
➤ APROLL	17 500,00 \$
➤ Besam Canada inc.	6 038,03 \$
➤ Brosseau Éric	2 300,00 \$
➤ Cargill limited	3 628,10 \$
➤ Clotures Clobec inc.	3 811,80 \$
➤ COOP Ferme du Nord	2 488,73 \$
➤ Equipement Laurentien enr.	2 284,79 \$
➤ Imprimerie Artographe	3 640,30 \$
➤ Leblanc Illumination	13 149,41 \$
➤ Mabarex	4 067,12 \$
➤ Municipalité de La Minerve	2 056,00 \$
➤ PG Solutions	18 068,52 \$



➤ Yves Robidoux	2 281,74 \$
➤ Société Raynald Mercille	2 452,01 \$
➤ SODEM inc.	17 021,24 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 015.01.2012 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De ratifier les déboursés au montant de cent-quatre-vingt-douze-mille-quatre-cent-cinquante dollars et quatre-vingt-deux cents (192 450,82 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 2943 à 2987 et les numéros de chèques de 33572 à 33582 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Ministre du Revenu du Québec	13 033,90 \$
➤ Groupe Ultima inc.	74 835,00 \$
➤ L'Industrielle alliance	10 806,36 \$
➤ 9077-2146 Québec inc.	40 278,23 \$
➤ Fleurant Bruno	6 467,34 \$
➤ SSQ Groupe financier	4 129,87 \$
➤ Hydro-Québec	2 277,05 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	5 891,06 \$
➤ Hydro-Québec	2 389,18 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	8 250,95 \$
➤ Receveur général du Canada	7 508,51 \$

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. RÉS. 016.01.2012 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au mardi 17 janvier 2012 à 17 h et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les items suivants :



1. Financement d'une première partie du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 528 000 \$: Financement par billet;
2. Financement d'une première partie du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 528 000 \$: Adjudication du contrat

Il est 20 h 20.

Adoptée

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

_____(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire